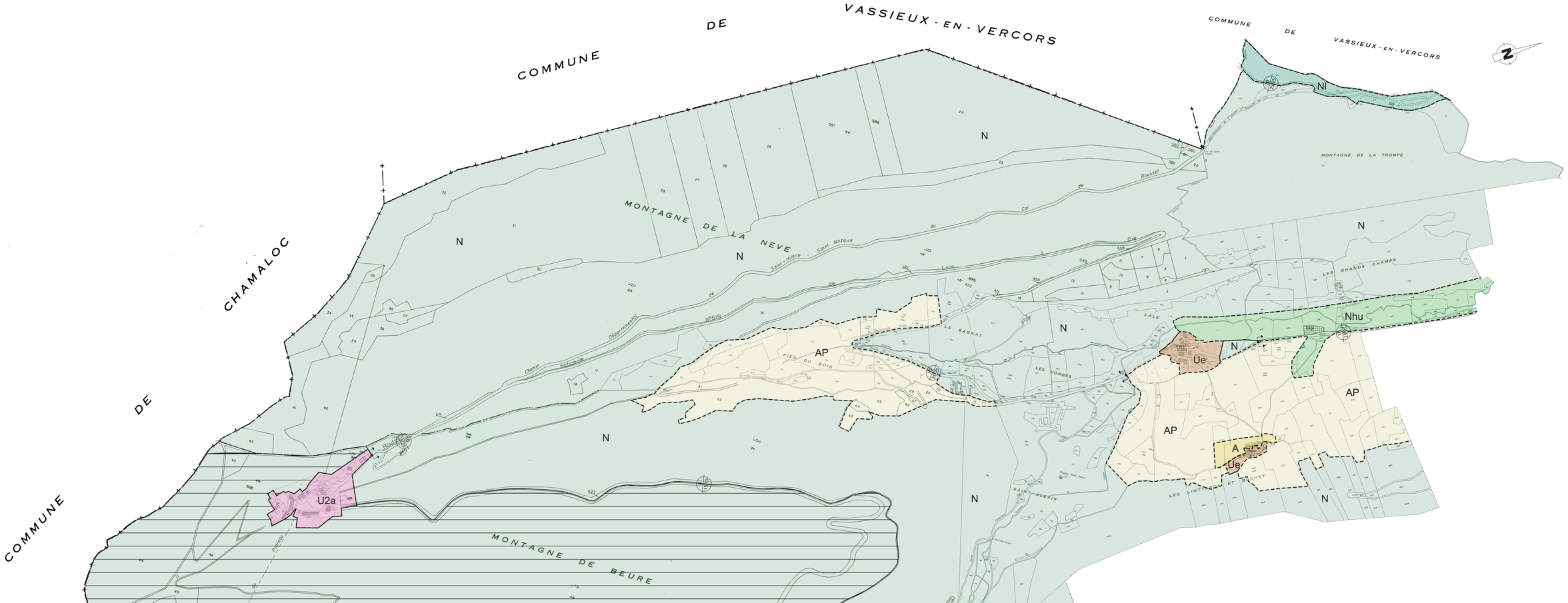

U1 : zone urbaine, aspect maçonné
U2 : zone urbaine, aspect mixte
U2a : zone urbaine, aspect mixte, avec contrainte de hauteur moyenne
Ue : zone urbaine en assainissement autonome
AU : zone à urbaniser stricte dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par une modification ou une révision du PLU
AU1 : zone à urbaniser à vocation mixte
AU2 : zone à urbaniser à vocation mixte
A : zone agricole
Ap : secteur agricole non constructible à protection paysagère
N : zone naturelle
Nl : secteur naturelle utilisable pour activités de loisirs
Np : secteur naturelle de protection des captages d'eau potable
Nhu : secteur naturelle de protection des zones humides
EBC : espace boisé classé
ER : emplacement réservé
Zone aménagée ou pouvant être aménagée en vue de la pratique du ski
Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Intervalle dans lequel s'appliquent les marges de recul
Plate-forme
Marges de recul par rapport à l'axe de la chaussée

N°	Emplacement réservé	Surface	Destinataire
ER1	Maison de la réserve	11 938 m²	Commune
ER2	Elargissement de voirie	257 m²	Commune
ER3	Création d'un espace public	435 m²	Commune
ER4	Création d'une STEP	2 207 m²	Syndicat intercommunal

PREFECTURE DE LA DROME
COMMUNE DE
ST AGNAN EN VERCORS

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique

Les Presses de la Cité
Cédex 1
92 Boulevard des Nations
92000 Nanterre Cédex
Tél : 01 46 95 00 00
Fax : 01 46 95 00 11

Date d'approbation :

échelle : 1/2500°

04